

Sainte-Thérèse, le 22 juin 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 28, rue Gélinas à Laval (9162-5541 Québec inc)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 6 juillet 1992, 3 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6 pages)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7610-13-01-0037703

DATE INSPECTION : 92-09-06

HEURE : - Arrivée : 10⁰⁰

- Départ : 11⁰⁰

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ

Vimont Transmission Automatique inc
28 rue Gélinas
Laval
H7M 2Z5

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E):

NOM/ADRESSE
art. 53-54

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) oui [] non []

PERSONNE(S)
RENCONTRÉE(S):

NOM/FONCTION
Maurice Desjardins Prés-Prop

TÉLÉPHONE
663-0330

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S)

[✓]
Nombre

CROQUIS

[]

CARTE(S)

[]
#

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) []
PRÉCISEZ

- 1. _____
- 2. _____

BUT(S):

Gestion DD. et Mat. Prem

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le Commerce Vimont Transmission Automatique, à cet endroit depuis 20 ans est membre du groupe ART (association des Remonteurs de Transmission) qui regroupe 13 commerces du même genre; et M. Desjardins, propriétaire de Vimont Transmission, est aussi Président du groupe ART. M. Desjardins explique que le groupe ART s'occupe de la collecte des huiles usées pour tous les membres via 23-24 et ainsi se servait le Siège Social du groupe ART, qui est à Montréal, qui aurait copies des factures de vidange d'huiles usées et M. Robert Bourbonnais, vice-président du groupe en poste

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7610-13-01-0037903

DATE : 92-07-06

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

à cet endroit pourrait répondre à mes questions. L'entreposage des huiles usées se fait à l'aide d'un réservoir souterrain de fibre de verre à l'arrière du garage. Réservoir installé il ya moins de 8 ans et d'une capacité de 3000 gallons. Il croit qu'il a été vidangé au mois de mai et le serait environ chaque année depuis que les affaires ont passablement diminuées. Il ya un peu d'huile sur l'asphalte près du réservoir mais pas de sols contaminés à cet endroit ni ailleurs dans la cour. L'huile neuve est accumulée dans un réservoir hors terre intérieur et utilisé par un système de pompe à bras avec compteurs. Dans le garage il ya un petit poste de peinture de marque ²³⁻²⁴ avec surface de filtration et cheminée conformes. M. Desjardins admet toutefois que des filtres n'ont pas été changés depuis longtemps. Ce poste de peinture est installé depuis 12 ans. Il ya aussi dans le garage 2 laveuses de pièces de marque Proceco (fabriquées exprès pour eux) fonctionnant avec des jets rotatifs recirculant un mélange d'eau très chaude et d'un savon spécial (de marque Zap). Il ya un petit bassin de sédimentation sous la laveuse avant le rejet à l'égout.

Il ne reste qu'à vérifier la quantité et la fréquence d'élimination des huiles usées auprès du Bureau chef de ART.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 9610-13-ai-0037703

DATE : 92-07-06

3. CONCLUSION

aucune infraction au niveau des modes d'entrepasages ou des sols contaminés n'a été observés

4. RECOMMANDATION(S)

5. VÉRIFICATION

| | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| - INSPECTÉ PAR: | <u>Robert Livernoche</u> | <u>[Signature]</u> (signature) | <u>92-07-21</u> (date) |
| - VÉRIFIÉ PAR: | <u>R. PAQUET</u> | <u>[Signature]</u> (signature) | <u>18/7/92</u> (date) |

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:
J'en ai discuté avec Brigitte Bamba, étant donné qu'il n'y a pas d'infraction au niveau des DD nous n'interviendrons pas au sujet de l'absence de peinture puisque celui-ci est installé conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'atmosphère